



Doc. 16413
22 juin 2026

La démocratie, les droits humain et l'État de droit en Iran

Amendement¹ n° 5

Mme Azadeh ROJHAN, Suède, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 16.5, insérer les paragraphes suivants:

«condamne les coupures d'internet et les restrictions des communications utilisées pour empêcher la mobilisation, l'établissement de rapports indépendants et la documentation des violations des droits humains;

appelle les États membres à soutenir des outils de communication sûrs, la sécurité numérique pour les militant-es et les journalistes et des mécanismes permettant de conserver les preuves de violations graves des droits humains en vue des futurs processus de responsabilité;»

Déposé par:

ROJHAN Azadeh, Suède, SOC
KOSTADINOVSKA-STOJCHEVSKA Bisera, Macédoine du Nord, SOC
MARTINEZ SEIJO Luz, Espagne, SOC
MOLINA Fabian, Suisse, SOC
TIBLOM Victoria, Suède, CEPA
WIECHEL Markus, Suède, CEPA

1. 2026 - Troisième partie de session

